

**NOMBRE DE MEMBRES**

<b><u>En Exercice</u></b>	<b><u>Présents</u></b>	<b><u>Votants</u></b>
68	48	55

**DATE DE LA CONVOCATION**

08/12/2022

**DATE D'AFFICHAGE****20 DEC. 2022****DEPOT EN PREFECTURE****20 DEC. 2022****Objet de la Délibération**

**Bilan de la mise à disposition au public et approbation de la procédure de modification simplifiée du PLUi sur le territoire de Hon-Hergies**

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 15 décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, au carré des saveurs à Maroilles, après convocation légale, sous la Présidence de M. Guislain CAMBIER

**Etaient présent(e)s** : M. Philippe EUSTACHE, Mme Brigitte ADAM, Mme Francine CAUCHETEUX M. René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, Mme Danièle DRUESNES, Mme Chantal DUBOIS, M. Philippe SARRAUTE\*, M. André DUCARNE, M. Denis LHOTELLERIE, M. Jean-Marie COUSIN, M. Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER\*\*, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M. Gautier MEAUSOONE, M. Denis LEFEBVRE, M. Benoit GUIOST, Mme Sabine KOLASA, M. Alain GERARD, M. Frédéric CARRE, M. Nicolas RUTER, M. Yves LIENARD, M. Anthony VIENNE, M. Christian DOTTE, M. François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, M. Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE\*\*, M. Frédéric DEVILLERS\*\*\*, Mme Marie DUBOIS, M. Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, M. Jean-Claude BONNIN, Mme Chantal DESOBLIN, M. Frédéric ROMAIN, M. Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Guislain CAMBIER, M. Jean-Pierre NOËL, Mme Anita LEFEVRE, M. Claude BLOMME, M. Patrick PIANA, M. Thierry SOSZYNSKI, M. Olivier YZANIC, Mme Catherine MOREL,

**Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s** : M. Henry-Louis BOURGOIS, Mme Delphine PERTUZON, M. Bertrand FLAMENT, M. Georges BROXER, M. Yohann LECERF, M. Dominique QUINZIN

**Etaient excusé(e)s avant donné procuration** : M. Freddy DOLPHIN, M. Alain MICHAUX, Mme Roxane GHYS, M. Daniel DAZIN, Mme Chantal JACMAIN, M. André FREHAUT, M. Didier ROGEAU

**Etaient excusé(e)s** : M. Guillaume LESOURD, M. Dominique FONTAINE, Mme Nathalie VINCENT, Mme Carine FREHAUT, Mme Alexandra LERCH, M. Luc BERTAUX, M. Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M. Jean-Philippe MICHEL, M. Jean-Noël BRICHANT, M. François RONCHIN, M. Jean-Baptiste GUIOT, Mme Zahra GHEZZOU,

\* M. Philippe SARRAUTE a participé à partir du vote de la délibération 125/2022,

\*\* Mesdames Hélène DUMORTIER et Marie-Sophie LESNE ont participé à partir du vote de la délibération 119/2022.

\*\*\* M. Frédéric DEVILLERS a participé à partir du vote de la délibération 126/2022,

**Délibération n°137-2022****Objet : Bilan de la mise à disposition au public et approbation de la procédure de modification simplifiée du PLUi sur le territoire de Hon-Hergies**

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Le président de la communauté de communes du pays de Mormal a engagé, par arrêté n°02/2022 du 01/02/2022, une procédure de modification simplifiée du PLU sur le territoire de Hon-Hergies ayant l'objet unique suivant :

- Sur la commune de Hon-Hergies : correction d'une erreur matérielle sur les parcelles OA 896-897 : parcelles classées dans un secteur Nt, à vocation de camping, alors qu'elles sont étrangères au camping : proposition de reclassement en zone constructible.

Les études, et en particulier l'évaluation environnementale, ont été réalisées au cours des 1er et 2<sup>e</sup> trimestre 2022.

Par délibération en date du 23/03/2022, le conseil communautaire a défini des objectifs de concertation et a validé les modalités de concertation avec le public.

Conformément à l'article L 102-6 du code de l'urbanisme, le conseil communautaire a arrêté le bilan de la concertation le 10/10/2022.

Le projet de modification a aussi notifié aux personnes publiques associées, à la commune et à l'autorité environnementale pour avis.

Conformément à l'article L 153-47 du code de l'urbanisme, le projet, accompagné de l'avis des personnes publiques associées, a été mis à disposition au public, selon des modalités que le conseil communautaire a défini le 10/10/2022 :

- Dépôt du dossier avec les avis des personnes publiques associées, accompagné d'un registre accessible à la communauté de communes à Bavay, 59 rue Pierre Mathieu, pendant un mois à compter du 31/10/2022, aux dates et heures d'ouverture du lieu au public.
- Publication d'un avis dans le journal « La Voix du Nord » au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.
- Affichage de la délibération dans la mairie concernée et au siège de la communauté

Conformément à l'article L 153-47 du code de l'urbanisme, le président présente devant l'organe délibérant, le bilan de cette mise à disposition :

Au terme de la mise à disposition du dossier au public, et compte-tenu des avis émis par les personnes publiques associées, il n'apparaît pas d'éléments susceptibles d'être pris en compte au regard de l'objet de la modification simplifiée, des volontés communales et intercommunales et des prescriptions du code de l'urbanisme.

Les observations éventuelles du public seront enregistrées et conservées.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée de :

- **de valider le bilan de la mise à disposition au public**
- **d'approuver le projet de modification simplifiée du PLUi sur la commune de Hon-Hergies**

**AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire par,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
55		

**Décide :**

- **de valider le bilan de la mise à disposition au public**
- **d'approuver le projet de modification simplifiée du PLUi sur la commune de Hon-Hergies**

Fait et délibéré le 15 décembre 2022

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **20 DEC. 2022**
- De la publication le : **20 DEC. 2022**

Le président  
Guislain CAMBIER

le secrétaire  
Erlém FRANCOIS

**Pour le Président  
Par déléation,  
le Directeur Général Adjoint**



**Pierre-Jean SANNO**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID : 059-200043321-20221215-137\_2022DEL-DE